

RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1981 B 00306
Numéro SIREN : 582 142 451
Nom ou dénomination : A & P - LITHOS

Ce dépôt a été enregistré le 12/07/2018 sous le numéro de dépôt 6499

Bilan Actif

Période du 01/01/17 au 31/12/17

A&P - LITHOS SAS

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			DÉPÔT DU 632 12 JUL. 2018 TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES	
Frais d'établissement	94 362	94 362		
Frais de développement	176 712	176 079		
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	271 074	270 441		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	188 641	58 275	130 367	132 721
Constructions	3 179 504	2 170 508	1 008 996	83 574
Installations techniques, matériel et outillage industriel	3 108 686	2 748 925	359 761	313 653
Autres immobilisations corporelles	263 494	231 703	31 791	30 712
Immobilisations en cours	43 285		43 285	65 169
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	6 783 610	5 209 411	1 574 198	625 829
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	178 126		178 126	148 966
TOTAL immobilisations financières :	178 126		178 126	148 966
ACTIF IMMOBILISÉ	7 232 809	5 479 853	1 752 956	774 795
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	952 868	119 631	833 238	769 117
Stocks d'en-cours de production de biens	1 292 100		1 292 100	1 568 770
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis	494 751		494 751	236 520
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	2 739 719	119 631	2 620 088	2 574 407
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	5 965		5 965	11 850
Créances clients et comptes rattachés	285 791	24 384	261 406	497 670
Autres créances	1 585 805		1 585 805	1 421 686
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	1 877 561	24 384	1 853 176	1 931 205
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 073 907		1 073 907	1 171 359
Charges constatées d'avance	32 569		32 569	33 335
TOTAL disponibilités et divers :	1 106 476		1 106 476	1 204 694
ACTIF CIRCULANT	5 723 755	144 015	5 579 740	5 710 307
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				8 880

TOTAL GÉNÉRAL	12 956 564	5 623 868	7 332 696	6 493 981
----------------------	-------------------	------------------	------------------	------------------

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✓ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Passif

Période du 01/01/17 au 31/12/17

A&P - LITHOS SAS

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 400 000	400 000	400 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		25 032
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence	40 000	40 000
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 624 817	2 422 347
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	1 054 600	977 437
TOTAL situation nette :	4 119 417	3 864 817
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	4 119 417	3 864 817
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	15 000	8 880
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	15 000	8 880
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	842 910	1 818
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 824	
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :	845 734	1 818
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 006 858	1 302 795
Dettes fiscales et sociales	1 234 850	1 211 328
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	51 762	52 104
Autres dettes	55 607	52 240
TOTAL dettes diverses :	2 349 078	2 618 467
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	3 194 812	2 620 285
Ecarts de conversion passif	3 467	
TOTAL GÉNÉRAL	7 332 696	6 493 981

Compte de Résultat (Première Partie)

A&P - LITHOS SAS

Période du 01/01/17 au 31/12/17

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
Ventes de marchandises	196 454	41 103	237 557	429 590
Production vendue de biens	10 610 852	1 930 620	12 541 472	11 537 937
Production vendue de services	37 111		37 111	49 913
Chiffres d'affaires nets	10 844 417	1 971 723	12 816 140	12 017 440
Production stockée			(18 439)	468 660
Production immobilisée			11 584	3 405
Subventions d'exploitation			26 033	114 229
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			23 868	45 320
Autres produits			321	4
PRODUITS D'EXPLOITATION			12 859 506	12 649 057
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			235 620	432 019
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 963 763	2 969 504
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			(70 112)	(57 499)
Autres achats et charges externes			3 421 816	3 360 738
TOTAL charges externes :			6 551 087	6 704 762
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			271 258	252 882
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			3 271 135	2 994 201
Charges sociales			1 157 602	1 114 804
TOTAL charges de personnel :			4 428 737	4 109 005
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			195 824	203 306
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			5 992	6 925
Dotations aux provisions pour risques et charges			15 000	
TOTAL dotations d'exploitation :			216 816	210 231
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			13	16 759
CHARGES D'EXPLOITATION			11 467 911	11 293 639
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			1 391 595	1 355 418

Compte de Résultat (Seconde Partie)

A&P - LITHOS SAS

Période du 01/01/17 au 31/12/17

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 391 595	1 355 418
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	39	
Reprises sur provisions et transferts de charges	8 880	25 651
Différences positives de change	21 344	12 705
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	30 264	38 356
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		8 880
Intérêts et charges assimilées	23 996	11 932
Différences négatives de change	21 954	32 510
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	45 950	53 322
RÉSULTAT FINANCIER	(15 686)	(14 966)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 375 908	1 340 453
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	43 335	4 795
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	43 335	4 795
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 246	7 160
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	19 401	458
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	3 146	
	23 793	7 618
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	19 542	(2 823)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	158 232	169 653
Impôts sur les bénéfices	182 618	190 539
TOTAL DES PRODUITS	12 933 104	12 692 208
TOTAL DES CHARGES	11 878 504	11 714 770
BÉNÉFICE OU PERTE	1 054 600	977 437

A N N E X E

Annexe au bilan de la Société A & P - LITHOS, avant affectation des résultats de l'exercice clos le **31 décembre 2017 dont le total est de 7 332 696 €** et au compte de résultat de l'exercice faisant ressortir un

♦ **Résultat comptable bénéficiaire de 1 054 600 €**

L'exercice a eu une durée de douze mois couvrant la période du **01 janvier 2017 au 31 décembre 2017**.

PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- En mai 2017, A&P Lithos a acquis le bâtiment «TESTELEC », jouxtant l'usine principale, pour une valeur de 820 000 €.

I - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice, et notamment le règlement n°2014-03 de l'autorité des Normes Comptables du 5 juin 2014 complété des règlements subséquents.

↳ **Immobilisations corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

	Taux
♦ Construction :	
- gros œuvre	5 %
- second œuvre + station	10 %
♦ Aménagement des terrains	10 %
♦ Agencements et aménagements des bâtiments	10 et 20 %
♦ Matériel et outillage industriel	20 % et 33.33 %
♦ Station de traitement.....	15 %
♦ Agencements matériel et outillage	20 %
♦ Matériel de transport.....	33.33 %
♦ Matériel et mobilier de bureau.....	10 et 20 %
♦ Logiciel	20 %, 33.33 % et 100 %

↳ **Immobilisations financières**

Les immobilisations financières correspondent essentiellement au dépôt de garantie BNP Factor et COFACREDIT.

↳ **Stocks et travaux en cours :**

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont valorisés au prix unitaire moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur de l'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les en-cours de fabrication sont évalués à leur coût de production comprenant les consommations, les charges directes et les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de production est déterminé par application d'un pourcentage d'abattement appliqué au prix de vente, lui-même pondéré selon le stade d'avancement en fabrication.

Ce pourcentage d'abattement a été fixé à 27 %. Les charges fixes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de l'entreprise.

Changement d'estimation

Au cours de l'exercice, la société a modifié sa méthode de détermination des stocks de produits finis. Les stocks des produits finis, sans commandes, sans intention d'être livrés, ont été analysés sur les précédents exercices. Il est ressorti, de cette analyse, que certains de ces articles sont récurrents et vendus. Afin d'apporter une juste valeur aux stocks, ces produits finis sans intention d'être livrés mais « vendables » ont été valorisés et comptabilisés en 2017 pour une valeur de 56 020 €.

↳ **Créances :**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et une provision est constituée lorsque le recouvrement semble difficile.

↳ **Dettes :**

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

In Extenso Secag

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Caen

II - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

1 - Mouvement de l'actif immobilisé

5

IMMOBILISATIONS

N° 2054-SD 2018

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

© Sage

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : A&P - LITHOS SAS												Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
									Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ	94 362	D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD	174 655	KE		KF	2 057	
CORPORELLES	Terrains						KG	188 641	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ	1 643 368	KK		KL	883 295	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2			KP	561 657	KQ		KR	91 185
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3			KS	2 926 720	KT		KU	181 966	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	1 653	KW		KX		
		Matériel de transport *					KY	33 583	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	216 905	LC		LD	11 353	
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH	65 169	LI		LJ	163 003	
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	5 637 695	LO		LP	1 330 802	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T		
	Autres participations						8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés						1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières						1T	148 966	1U		1V	384 589	
	TOTAL IV						LQ	148 966	LR		LS	384 589	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	6 055 678	ØH		ØJ	1 717 448		
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
					par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
					1		2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	IN		CØ		DØ	94 362	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	IO		LV		IW	176 712	IX		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY	188 641	LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	2 526 662	MC			
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH	652 842	MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	3 108 686	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM		MN	1 653	MO			
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	33 583	MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	228 258	MU			
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ	184 887	NA	43 285	NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III				IY		NG	184 887	NH	6 783 610	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés				1I		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				12		2E	355 430	2F	178 126	2G		
	TOTAL IV				13		NJ	355 430	NK	178 126	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14		ØK	540 317	ØL	7 232 809	ØM			

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2 - Amortissements

6

AMORTISSEMENTS

N° 2055-SD 2018

Désignation de l'entreprise		A&P - LITHOS SAS						Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY	94 362	EL		EM		EN	94 362
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	174 655	PF	1 424	PG		PH	176 079
Terrains		PI	55 920	PJ	2 355	PK		PL	58 275
Constructions	Sur sol propre	PM	1 643 368	PN	26 376	PO		PQ	1 669 744
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	478 083	PW	22 682	PX		PY	500 765
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	2 613 067	QA	135 859	QB		QC	2 748 925
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	1 653	QE		QF		QG	1 653
	Matériel de transport	QH	22 924	QI	3 444	QJ		QK	26 369
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	196 852	QM	6 830	QN		QO	203 682
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	5 011 866	QV	197 546	QW		QX	5 209 411
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ON	5 280 883	OP	198 970	OQ		OR	5 479 853
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilitisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres imob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO		
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW	Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ		
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

In Extenso Secag

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Caen

3 - Provisions inscrites au bilan

- ♦ Provisions pour dépréciations.

- ↳ **sur stocks :**

- ↳ Une provision pour dépréciation de 5 992 € concerne des stocks non mouvementés au cours de l'année 2017 et porte le total à 119 630 €.

- ↳ **sur comptes clients :**

- ↳ Pas de provision constatée en 2017, ce qui porte le solde à 24 384 €.

- ♦ Provisions pour risques.

- ↳ Une provision pour litige client a été constatée pour 15 000 €

- ♦ Provision pour pertes de change

- ↳ Une reprise de provision de 8 880 € a été constatée concernant les pertes latentes sur écart de change des monnaies étrangères N-1, ce qui porte le solde à 0 €.

4 - Etat des échéances des créances et des dettes

CREANCES	TOTAL	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
ACTIF IMMOBILISE				
Dépôt et cautionnement	1 985		1 985	
Compte de garantie BNP Factor	128 196		128 196	
Compte de garantie COFACREDIT	47 945		47 945	
ACTIF CIRCULANT				
Créances clients	259 735	259 735		
Clients douteux	26 056		26 056	
Personnel et comptes rattachés	4 250	4 250		
Sécurité Sociale				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	43 404	43 404		
Fournisseurs divers	112 733	112 733		
BNP Factor	52 065	52 065		
COFACREDIT	3 165	3 165		
Produits AR	73 902	73 902		
Débiteurs divers	58	58		
Charges constatées d'avance	32 569	32 569		
Compte courant groupe	1 296 229	1 296 229		
TOTAL	2 082 292	1 878 110	204 182	

DETTES	TOTAL	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des états de crédit : à 1 an maxi				
A plus d'un an à l'origine	840 852	67 928	282 340	490 585
Intérêts courus	2 058	2 058		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 006 858	1 006 858		
Personnel et comptes rattachés	678 296	678 296		
S.S. et autres organismes sociaux	415 072	415 072		
T.V.A.	53 080	53 080		
Autres impôts, taxe	88 403	88 403		
Dettes sur immo	51 762	51 762		
Compte courant Groupe	2 824	2 824		
Autres dettes	55 607	55 607		
TOTAL	3 194 812	2 421 887	282 340	490 585

5 - Charges constatées d'avance

In Extenso Secag

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Caen

Elles correspondent pour l'essentiel à des crédits bail et loyers payés d'avance.

6 - Capital social

	Nombre	Valeur nominale
♦ Actions au début de l'exercice	25 000	
♦ Actions à la clôture de l'exercice	25 000	16 €

7 - Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan :

♦ Dettes fournisseurs et comptes rattachés	100 195 €
♦ Dettes fiscales.....	88 403 €
♦ Dettes auprès des organismes sociaux.....	178 903 €
♦ Dettes auprès des salariés.....	491 171 €
♦ Trésorerie	0 €

III - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

① - Chiffre d'affaires

♦ Vente en France	10 844 417 €
♦ Vente à l'exportation	1 971 723 €

② - Ventilation IS

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices :

NOTE 13-- VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES			STE AP LITHOS
Exercice clos le :		31/12/2017	
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices Taux d'imposition à l'IS 33.33%	Résultat avant €	Taux	Impôt €
Résultat courant	1 375 908	28,1%	386 046
Résultat exceptionnel et participation	-138 690	33,3%	-46 225
Résultat comptable avant impôt	1 237 218	27,5%	339 820
Détail de l'impôt sur le résultat courant	Base	Taux	Impôt
Résultat courant	1 375 908	33,33%	458 590
Réintégrations	172 358		57 447
IDR indemnités de départ à la retraite		33,33%	0
Provision Prime Non Conversion		33,33%	0
Participation N	158 232	33,33%	52 739
Pénalités amendes	900	33,33%	300
Taxes véhicules	879	33,33%	293
Effort Construction		33,33%	0
Autres Réintégrations(pertes changes convers°	12 347	33,33%	4 115
Déductions	-390 013		-129 991
Pertes de changes écart de conversion	-8 880	33,33%	-2 960
Participation N-1	-169 653	33,33%	-56 545
Majorations d'amortissements	-28 624	33,33%	-9 540
Effort Construction		33,33%	0
Autres Déductions(CICE)	-182 856	33,33%	-60 946
TOTAL	1 158 253		386 046
Détail de l'impôt exceptionnel	Base	Taux	Impôt
Nature :			
Charges exceptionnelles	-23 793	33,33%	-7 930
Produits exceptionnels	43 335	33,33%	14 444
Participation	-158 232	33,33%	-52 739
Crédit Impôt Recherche CIR		30,00%	-157 236
Crédit d'impôts / carry back	0	33,33%	0
Imputation déficits antérieurs		33,33%	0
Autres (rappel impôts Contrôle fiscal)			0
Contribution sociale 3.3% IS >763000			0
TOTAL	-138 690		-203 461
IMPOSITION	1 019 563	18%	182 584

In Extenso Secag

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Caen

IV - AUTRES INFORMATIONS

① - Société mère consolidante

La société mère consolidante de la SAS A&P-LITHOS est la société SOFIE – Avenue d'Ochsenfurt – 50211 COUTANCES – SIRET N°491 321 766 00017

② - Ventilation de l'effectif moyen

Total : 102

♦ Ingénieur et cadres.....	13
♦ Agents de maîtrise et techniciens	27
♦ Employés	4
♦ Ouvriers qualifiés.....	58

③ – Eléments Hors bilan

A – Immobilisations en crédit-bail

(en milliers d'euros)	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		valeur nette
		de l'exercice	cumulés	
Installations techniques, matériels et outillages industriels	1 017	198	436	581
Autres immobilisations corporelles				0
TOTAL	1 017	198	436	581

B – Engagement de crédit-bail

(en milliers d'euros)	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulés	jusqu'à 1 an	+1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total à payer	
Installations techniques, matériels et outillages industriels	220	471	225	421	0	646	8
Autres immobilisations corporelles						0	
TOTAL	220	471	225	421	0	646	8

C – Engagements financiers

- ♦ En cours affacturage2 199 930 €.
- ♦ Engagement donné : Hypothèque sur le Bâtiment TESTELEC..... 773 000 €.

④ - Engagement de retraite :

La provision pour indemnité de départ à la retraite figure hors du bilan. Le montant pour indemnité de départ à la retraite est calculé selon la méthode rétrospective sur une base actuarielle (1.45 %) fonction de l'ancienneté, des rémunérations et des probabilités de départ ou de décès avant l'âge de la retraite. L'hypothèse retenue est celle d'un départ volontaire à 67 ans. L'engagement de retraite s'élève à 585 667 Euros.

⑤ - Intégration fiscale

La société est en intégration fiscale depuis le 01/01/2011 avec la société intégrante SOFIE SAS.

⑥ - Rémunération des dirigeants

La société n'a versé aucune rémunération à ses dirigeants.

⑦ - Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le Crédit d'impôt Compétitivité Emploi correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté au compte (454501 – compte courant Intégration Fiscale) pour un montant de 182 856 €. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 – Charges de personnel – CICE.

Le produit de CICE comptabilisé au titre de l'exercice s'élève à 182 856 €.

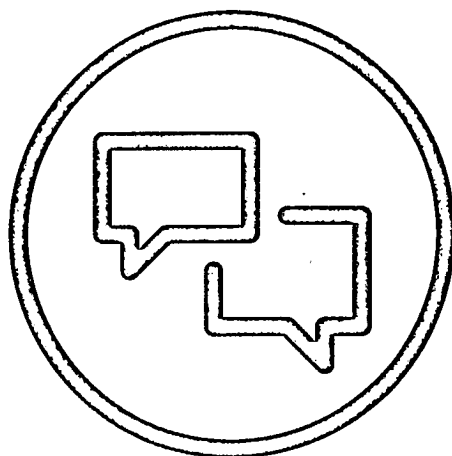
Au cours de l'exercice, l'entreprise a utilisé le produit du CICE pour financer son activité grâce notamment des investissements en matière de recherche et d'innovation et à la prospection de nouveaux marchés.

A&P - LITHOS

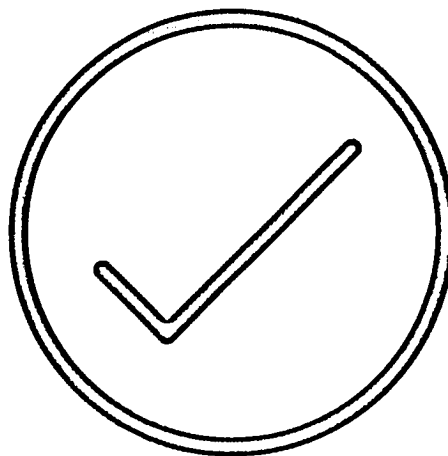
*Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 400.000 €
Siège social : ZAC de la Goulgatière*

35221 CHATEAUBOURG CEDEX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 Décembre 2017**



Écoute



Certification



Risque

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **société A&P - LITHOS** relatifs à l'exercice clos le **31 Décembre 2017**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JM 7

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

JM7

2

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

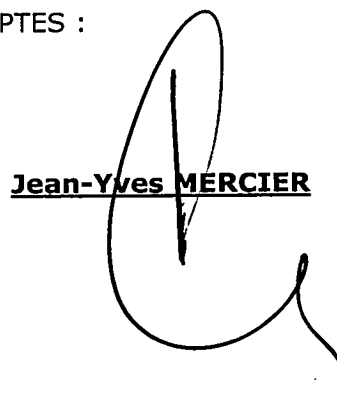
Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à DONVILLE LES BAINS,
Le 12 Juin 2018

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES :
IN EXTENSO SECAG



Jean-Max YVER



Jean-Yves MERCIER

EXEMPLAIRE PAR DUPLICATION
CERTIFIÉ CONFORME

A&P-LITHOS

Société par Actions Simplifiée au capital de 400 000 €
Siège social : ZAC de la Goulgatière – 35220 CHATEAUBOURG
582 142 451 RCS RENNES

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2018

L'an 2018, le 22 juin à 9 heures 30 minutes,

L'associée unique de la société A&P-LITHOS, Société par Actions Simplifiée au capital de 400 000 Euros, divisé en 25 000 actions de 16 Euros chacune,

Dénommée et domiciliée dans la feuille de présence dont il sera parlé ci-après,

S'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire chez ELVIA PCB à COUTANCES (50200) – Avenue d'Ochsenfurt, sur convocation faite par le Président, suivant lettre adressée le 04 Juin 2018 à l'associé unique, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de Gestion du Président et rapport du Commissaire aux comptes, sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Discussion et approbation desdits comptes ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Nouveau Code de Commerce ;
- Augmentation de Capital en application de l'article L225-129 VII et délégation à donner au Président ;
- Pouvoirs pour les formalités ;
- Questions diverses.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par l'associée en entrant en séance. Il n'a pas été annexé de pouvoir.

L'Assemblée Générale procède à la constitution de son Bureau.

Elle est présidée par Monsieur Bruno CASSIN, Président.

Il n'est pas désigné de scrutateur en présence d'un associé unique.

Le Président désigne comme Secrétaire Monsieur Olivier PITRAYS qui accepte et prend place au Bureau en cette qualité.

Le Bureau se trouvant ainsi régulièrement constitué, le Président déclare la séance ouverte et donne connaissance à l'assemblée de la feuille de présence certifiée exacte par les membres du Bureau et qui permet de constater que 1 associé possédant les 25 000 actions sur les 25 000 composants le capital social est présent.

Le quorum est atteint l'associé unique possédant 100 % des actions.

Le Président accueille Monsieur Fabrice LABBE et Madame Sonia PELOIN, convoqués à la présente assemblée en qualité de représentants du Comité d'Entreprise. Il est rappelé que les représentants

af 1 35

sont soumis à une obligation de confidentialité à l'égard des délibérations de l'assemblée et des informations communiquées pendant celle-ci.

Le président remercie également de leur présence Monsieur Jean-Max YVER et Madame Karine FRASNETTI du cabinet SECAG Commissaires aux comptes.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée les pièces suivantes:

- Les copies des lettres de convocation adressées à l'associé unique le 04 juin 2018 ;
- La copie et avis de réception de la lettre recommandée adressée au Commissaire aux comptes le 04 juin 2018 ;
- La copie de la convocation remise en mains propres au représentant des salariés le 04 juin 2018 ;
- La feuille de présence de l'assemblée, à laquelle il n'est pas annexé de pouvoir ;
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 31 décembre 2017 ;
- Le rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes sociaux ;
- Le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions ou opérations relevant des articles L 227-10 du Nouveau Code de commerce ;
- Le rapport de gestion du Président et le texte du projet des résolutions présentées à l'assemblée ;
- La liste des associés nominatifs ;
- Un exemplaire des statuts.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par le Code de commerce qui doivent être communiqués à l'assemblée, ont été tenus à leur disposition au siège social dans les délais légaux.

Le Président fait connaître à l'assemblée que la société n'a reçu, émanant de son associée, aucune demande d'inscription à l'ordre du jour de projet de résolutions.

Sur l'invitation de Monsieur le Président, il est successivement donné lecture à l'assemblée de l'ordre du jour, du rapport de gestion et des rapports des commissaires aux comptes.

Le Président déclare ensuite la discussion ouverte.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

Première résolution

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion du Président et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été établis et lui sont présentés et se traduisant par un bénéfice de 1 054 600 Euros.

., Cette résolution est formellement adoptée par l'associé unique.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de 1 054 600 Euros de la façon suivante :

Dividende

800 000

Euros

  2

Autres Réserves	254 600	Euros
Total	1 054 600	Euros

Le poste " Autres Réserves " s'élèvera à la somme de 2 879 417 euros contre 2 624 817 Euros précédemment.

Cette résolution est formellement adoptée par l'associé unique.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, conformément à la loi, constate, le versement de dividendes au cours des trois derniers exercices comme suit :

Années de Paiement	Exercice clos	Distribution Globale	Abattement de 50 % ou 40 %	Sans Abattement
2017	31/12/2016	800 000,00 €	0,00 €	800 000,00 €
2016	31/12/2015	650 000,00 €	0,00 €	650 000,00 €
2015	31/12/2014	700 000,00 €	0,00 €	700 000,00 €

Cette résolution est formellement adoptée par l'associé unique.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions ou opérations relevant des articles L 227-10 du Nouveau Code de Commerce, déclare approuver ces conventions.

Cette résolution est formellement adoptée par l'associé unique.

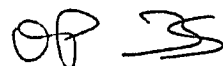
Cinquième résolution

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport spécial du Commissaire aux comptes, et constatant que le capital social est entièrement libéré, propose, afin de satisfaire aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, de procéder à une augmentation du capital social en numéraire de 12 000 euros par la création d'actions nouvelles de 16 euros de valeur nominale chacune à libérer intégralement en numéraire, par versements en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la société.

En cas d'adoption de la présente résolution, cette décision entraîne renonciation expresse, par les associés, à leur droit préférentiel de souscription au profit des bénéficiaires.

En cas d'adoption de la présente résolution, L'Assemblée Générale confère au Président tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation et réaliser l'augmentation du capital social qui en découle, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à cet effet :

- De réaliser, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-1 du Code du travail et dans un délai maximum de dix-huit mois à compter de la présente décision, l'augmentation de capital



social, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions réservées aux salariés ayant la qualité d'adhérents au PEE en faveur desquels le droit préférentiel de souscription des actionnaires sera supprimé.

- De fixer les conditions notamment d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires des actions nouvelles à provenir des augmentations de capital, objet de la présente résolution,
- Arrêter les conditions de l'émission,
- Décider le montant à émettre, le prix d'émission, les dates et les modalités de chaque émission,
- Fixer le délai accordé aux souscripteurs pour la libération de leurs titres,
- Arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance,
- Constater ou faire constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites, ou décider de majorer le montant de ladite augmentation de capital pour que la totalité des souscriptions reçues puisse être effectivement servie,
- À sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,

D'une manière Générale, prendre toutes mesures, pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital.

Cette résolution est formellement rejetée par l'associé unique.

Sixième résolution

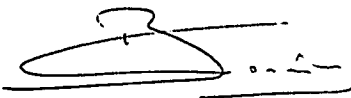
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt, partout où besoin sera, prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette résolution est formellement adoptée par l'associé unique.

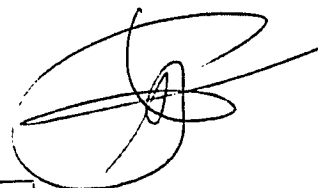
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à

10 heures 30 minutes.

Le Président



Le secrétaire



EXEMPLAIRE PAR DUPLICATION
CERTIFIÉ CONFORME

